



## EDITORIAL n°42 Novembre 2003

### L'Investissement moteur de la croissance

Malgré les déclarations optimistes de certains chefs d'entreprise lors des Assemblées de 2003, destinées à rassurer les petits porteurs, les actionnaires sont obligés de constater que l'Europe est entrée en récession en 2003 ; que la croissance est en panne et que les investissements n'ont cessé de régresser ces 5 dernières années ; que les dépenses de recherche-développement et d'innovation ont été réduites et que le taux de chômage augmente régulièrement.

**A qui la faute ?** Principalement aux Entreprises et ensuite aux Etats.

Depuis l'éclatement de la bulle de la nouvelle économie, *les Entreprises* ont réduit leur horizon stratégique et leurs programmes d'investissement ; leurs dirigeants ont adopté une attitude court-termiste.

Les entreprises, dont le cash flow progressait, ont préféré utiliser une partie de leur trésorerie abondante pour effectuer sur le marché des achats massifs de leurs propres actions en vue de les annuler ensuite, plutôt que d'investir dans des projets industriels de long terme, seuls créateurs d'emplois qualifiés.

Faute d'avoir une vision stratégique, de faire des choix industriels inscrits sur le long terme, de vouloir prendre des risques calculés, les chefs d'entreprise européens ont préféré la solution de facilité :

*Affecter une part croissante de la MBA ou du RESOP à des investissements financiers (comme les OPRA) plutôt qu'à des investissements industriels ; à se focaliser sur le niveau du résultat net par action, critère de la bonne performance de l'entreprise mis en avant par la communication financière, qui permet de justifier les abondants programmes de stock-options en découlant pour les dirigeants. C'est une politique court-termiste !*

En France des sommes considérables, que nous évaluons à près de 100 milliards (G)€ sur 4 ans, dont environ 15 G. € pour Total, durant la période de prospérité (1996 – 2002) qui a précédé le début de la récession, sont parties en fumée, au lieu de financer des investissements judicieux, qui aujourd'hui favoriseraient la croissance.

Une deuxième forme de gaspillage a été la bulle financière de la nouvelle économie, dévoreuse de milliards d'Euros, déversés par les incubateurs et autres sources de financement sans discernement. Peu d'investissements industriels en contre-partie. La période d'argent facile est révolue et l'absence d'investissements se fait sentir aujourd'hui, car ils sont le moteur de la croissance..

Il est illusoire de croire, dans une période où les salaires sont bloqués depuis plusieurs années et où le chômage progresse, que c'est la consommation des ménages qui va relancer la croissance.

Là intervient le deuxième coupable : *Les Etats*.

Les différents gouvernements des pays européens ont laissé faire cette euphorie de dépenses dans les " dot.com" et les licences de 3<sup>ème</sup> génération de télécom, les acquisitions hasardeuses, les projets mégalomaniaques, les ratios d'endettement délirants, la sortie hasardeuse des " métiers de base " des groupes publics sans les canaliser ni les sanctionner.

Dans la période de croissance facile, les Etats ont laissé faire sans penser aux lendemains ; ils ont failli à leur rôle de garants des grands équilibres

**Que faire ?** Il faut encourager les entreprises privées et publiques à investir, les aider à adopter une stratégie à long terme, à renoncer à leurs programmes stériles de rachat d'actions. Il faudrait peut-être mettre en place des mesures fiscales dissuasives, c'est-à-dire taxer les opérations de type OPRA répétées et non justifiées.

Car les entreprises françaises et européennes doivent impérativement retrouver le chemin de la croissance et la confiance de leurs actionnaires. Cependant la confiance ne se décrète pas, elle se mérite et elle s'entretient.

Jean-Aymon MASSIE

Président d'AVAS

AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 La Défense 9 –  
1, Rue du Général Leclerc – 92047 PARIS La DEFENSE Cedex –  
Tél. : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04  
e-mail : [avas@total.com](mailto:avas@total.com) site internet : [www.esop-avas.org](http://www.esop-avas.org)

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/1999

## L'actionnaire ne doit pas être de second rang, quand il est salarié !

Si vous êtes salarié du groupe Total, vous détenez certainement des actions de votre entreprise dans l'un des FCPE (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) du PEG (Plan d'Epargne Groupe). Tout actionnaire a le droit de s'exprimer en Assemblée Générale des Actionnaires et de voter sur les résolutions qui lui sont présentées. C'est un droit essentiel et les actions qui en sont privées (cela existe) subissent une importante décote.. Or **l'actionnaire salarié de Total est privé du droit de vote qui est exercé collectivement par le Conseil de Surveillance du FCPE** : c'était la règle chez l'ex-Total, tandis que chez Elf Aquitaine le droit de vote était exercé directement par l'actionnaire salarié. La Direction n'a eu de cesse d'étendre la règle ex-Total à l'ensemble du Groupe, privant ainsi l'actionnaire salarié de son droit de vote, et le transformant en simple épargnant sans droit d'expression véritable.

C'est donc le Conseil de Surveillance qui exerce collectivement le droit de vote. Pour légitimer cette façon de faire, la Direction a procédé à l'élection de ce Conseil. Le dépouillement est intervenu le 29 avril : la liste AVAS-SICTAME est arrivée en seconde position parmi les 8 listes présentées, et a obtenu 18,6 % des voix exprimées et 3 élus titulaires sur les 14 sièges à pourvoir. **Là où le jeu est biaisé, c'est que ce Conseil, ainsi élu, se voit adjoindre 7 autres membres, désignés par la Direction, qui participent à toutes les décisions**, hormis celle de l'élection du Président du Conseil. En particulier, ils participent aux décisions concernant le vote sur les résolutions, le résultat en est que toutes les résolutions sont adoptées dans le sens voulu par la Direction. Et ce, d'autant plus facilement que, parmi les 8 listes, l'une a été constituée à l'initiative de la Direction et a obtenu 2 élus. Ajoutez à cela, la complaisance de certains syndicats et vous comprendrez que la Direction joue sur du velours : c'est ce qui s'appelle " *contrôler la situation* ". De plus, une disposition, pour le moins curieuse, du protocole PEG prévoit l'octroi automatique d'un siège à tout syndicat représentatif au niveau national pour le cas où il ne l'obtiendrait par le résultat des urnes : c'est ce qui s'est passé pour la CFTC qui obtient ainsi un 15<sup>ème</sup> siège dans ce Conseil élu.

Cette même disposition prévoit que, pour tout siège supplémentaire ainsi octroyé, la Direction désigne un membre supplémentaire ; son poids dans le Conseil s'en trouve donc accru. C'est ainsi que le Conseil de surveillance FCPE. Actionnariat France est finalement constitué de 15 membres " *élus* " par les Actionnaires salariés et de 8 membres " *désignés* " par la Direction. **Cette façon de faire est une parodie de démocratie et une mise sous contrôle tout à fait inacceptable et irrespectueuse du personnel actionnaire**. Le temps des protectorats et des expressions sous contrôle n'est pas révolu ; les luttes d'indépendance et de liberté qui émaillent les siècles et l'espace sont donc loin d'être terminées : il en est encore à mener dans les entreprises. **L'actionnaire salarié ne doit pas être un actionnaire de second rang du fait qu'il est salarié : la situation de dépendance qui affecte le salarié, ne doit pas affecter celui-ci lorsqu'il devient actionnaire de son entreprise !** Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra faire avancer la citoyenneté d'entreprise et aller vers une bonne gouvernance d'entreprise.

Bernard BUTORI

## La difficile cohabitation du court et du long terme dans l'entreprise

" Concilier le court terme et le long terme au sein d'une vision équilibrée "

Comme nous l'avons vu récemment (AVASCOPE n° 40), le monde est en perpétuel changement. Aussi les sociétés, comme les hommes, doivent constamment adapter leurs structures, leurs comportements à ces situations nouvelles. Et l'on ne saurait sous estimer les conséquences de ces transformations, même si celles-ci peuvent être plus ou moins masquées sous des préoccupations immédiates.

D'un point de vue très général on voit que les mutations du paysage géologique et technique de l'EP impliquent la mise en œuvre de moyens de plus en plus lourds et donc d'engagements à long terme, alors que la volatilité des marchés, de plus en plus omniprésents, incite à privilégier le court terme.

Entre une politique de développement durable (ou soutenable) dont les effets ne peuvent se mesurer qu'à très long terme, à une échelle séculaire, et les vues à très court terme de maints investisseurs (ou considérés comme tels), ne négligeons pas les impératifs de projets industriels qui ne sauraient se réaliser que dans une durée décennale.

#### 1- Les variations du contexte géologique et technique

Si les progrès des connaissances et des techniques accroissent sans cesse l'efficacité et l'économie de nos opérations, ils en accélèrent aussi le rythme d'exécution. Ce qui contribue à nous rapprocher d'un plateau, puis d'un déclin des découvertes et des productions d'hydrocarbures.

D'où une véritable course en relais de province en province, de thème en thème nouveaux. Ainsi les prospections offshore ont naturellement pris la suite des travaux à terre, les grands fonds relayant la plate-forme continentale, rapidement explorée. Comme les grosses cibles sont décelées et exploitées les premières, leurs découvertes s'espacent d'autant plus rapidement que nos techniques deviennent plus performantes. Cette raréfaction des objectifs classiques conduit inévitablement à l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels et en tout premier lieu des huiles extra lourdes et des bitumes, dont on sait l'importance des ressources.

Toutes ces opérations demandent des moyens de plus en plus puissants, impliquant des investissements lourds et partant des stratégies à long terme, dans une véritable course à la croissance. Cette fuite en avant doit laisser une place de choix à la recherche et au développement, une démarche nécessaire aux sociétés pour garder toujours une longueur d'avance sur leurs concurrents et éviter ainsi de se retrouver hors course.

L'analyse de différentes campagnes, et l'expérience qu'elle permet d'acquérir, montrent que des réserves importantes restent encore à découvrir et à exploiter dans des provinces dont l'exploration a atteint une maturité reconnue. Ces réserves restant à découvrir semblent pour l'essentiel réparties dans un grand nombre de petites accumulations que le progrès des connaissances et des techniques doit nous permettre de découvrir et d'exploiter économiquement. Il est tentant de revenir ainsi sur la recherche de prospects à terre ayant échappé aux techniques et au concepts d'hier.

Cette chasse, les grandes sociétés, ne semblent plus en mesure de la poursuivre et préfèrent céder ces objectifs de second plan, sinon qualifiés de non stratégiques, à des sociétés de taille, et de prétention, plus modestes, plus à même de réussir sur cette scène.

On a maintes fois analysé les raisons de ces transferts, en mettant en avant des spécialités techniques ou géographiques, des effets de niche, une plus grande souplesse d'opération et aussi des contraintes financières moins rigides. On peut aussi se demander si la taille et la structure de ces " indépendants " ne génèrent pas des conditions plus propices à l'épanouissement d'une culture d'entreprise plus concrète, plus inventive et en fin de compte plus humaine et plus motivante que dans des entreprises géantes où, l'informatique aidant, prospérerait un certain esprit plus abstrait, pour certains para administratif, et finalement quelque peu démotivant. Et pourtant, comme nous le répète ce grand patron qu'est Carlos Ghosn : *" le nerf de la guerre, c'est la motivation "*.

#### 2 – Les contraintes financières

Les grands projets, ceux qui peuvent et doivent rapporter gros, impliquent des moyens importants et donc des investissements élevés. Ces capitaux sont fournis aujourd'hui principalement par des fonds d'investissement, en grande majorité étrangers.

Comme le notait récemment le PDG de notre Groupe: " Les actionnaires institutionnels sont de nature très différente : *des fonds entrent et repartent très rapidement, d'autres entrent dans notre capital pour plusieurs années, en particulier ceux qui sont plus orientés sur des dispositifs retraite* ". Les uns et les autres " *sont d'abord intéressés par la rentabilité de leurs investissements* " (*Développement durable au cœur de nos métiers*).

Pour répondre aux exigences de ces investisseurs, les sociétés sont amenées à une gestion rigoureuse qui se traduit par différentes mesures dont on connaît les principaux chapitres.

Sur le plan géologique et technique, c'est une sélection sévère des objectifs et notamment l'accent mis sur les prospects les plus importants, compte tenu du risque qu'ils représentent.

Au plan technique, c'est la pratique de l'externalisation dont les excès risqueraient d'entraîner un certain démantèlement des métiers. Faire par des experts extérieurs qualifiés est souvent très profitable, encore faut-il être en mesure de contrôler les résultats et comment le pourrait-on, si l'on n'a pas soi-même les experts possédant ce savoir et ce savoir faire ?

Sans oublier que la perte de compétence est souvent source de démotivation.

En matière financière, la politique de rachat - destruction d'actions tend à se généraliser, pour la grande satisfaction d'actionnaires qui voient là une source de hausse du dividende immédiate. On peut se demander si cette pratique, qui a souvent pris le relais d'attribution d'actions gratuites aujourd'hui passée de mode, ne va pas à l'encontre d'une valorisation de l'épargne dans la durée, telle qu'elle est encore pratiquée par certaines sociétés, et non des moindres. La création de valeur est-elle dans l'accroissement du dividende, ou dans celle du capital et du chiffre d'affaire ? N'est-ce pas là se priver de projets ambitieux à plus long terme, supports de l'entreprise pour demain ?

Certaines pratiques en matière de gestion du personnel laissent également planer un soupçon d'inquiétude. Une politique, en quelque sorte de flux tendus, avec un recours trop systématique à des préretraites accélérées, risque de priver l'entreprise d'un capital de savoir-faire et d'expérience que l'on peut payer chèrement par la suite. Sans compter que ce faisant, on risque de démotiver ceux qui restent, en dévalorisant ce capital humain. N'oublions pas qu'en matière de renouvellement de patrimoine, comme d'innovation technique, l'expérience, le savoir-faire, l'esprit de créativité, sans oublier la motivation des salariés, comme des dirigeants, sont la clé du succès, du développement, sinon simplement de la survie de l'entreprise.

## **CONCLUSION**

La création de valeur est sans conteste la finalité première de l'entreprise, ce qui se traduit dans notre profession par la découverte et l'exploitation de nouvelles ressources de pétrole et de gaz. Cette mission primordiale est sans cesse en butte à des courants contraires plus ou moins apparents.

Au dernier congrès de l'OTC, tenu en juin à Houston, des craintes ont été formulées devant le manque de vision, de politique à long terme des investisseurs de l'industrie pétrolière.

Les investisseurs doivent être conscients que la rentabilité de leurs capitaux s'inscrit nécessairement dans une perspective industrielle à moyen – long terme et dans un contexte social privilégiant le facteur humain, gage d'une efficace productivité.

C'est là sans nul doute l'un des mérites des fonds éthiques, c'est aussi, bien évidemment, la conception des actionnaires salariés, particulièrement soucieux de long-terme, dans une culture d'entreprise magnifiant le capital humain.

Comme l'exprimait récemment Thierry Desmarest dans le même entretien que ci-dessus, " *Nous vivons...avec des échelles de temps très différentes, mais nous arrivons très bien à avoir une partie du cerveau qui tourne sur le long terme et une autre sur le plus court terme* ".

Ces paroles habiles et rassurantes ne sauraient cependant nous empêcher de penser que certaines des mesures évoquées précédemment pourraient ne pas se révéler aussi bénéfiques, sinon indolores, qu'on tente de le croire sur le potentiel futur de l'entreprise

## Vers une nouvelle politique de l'énergie

A l'heure où l'on commence à s'interroger sérieusement sur l'avenir des réserves d'hydrocarbures, où les conditions environnementales prennent le devant de la scène, plus généralement où le concept de développement durable devient une ligne de conduite majeure, il devenait impératif d'esquisser les contours d'une politique de l'énergie cohérente et soutenable dans les prochaines décennies.

Il était normal, dans ces conditions, que le gouvernement prenne l'initiative d'un débat public sur les perspectives énergétiques, avant de définir sa politique au Parlement. A cette fin sept forums, dont cinq en province, ont été organisés au cours du printemps 2003. C'était certes une entreprise délicate, qui a malheureusement peu retenu l'attention des médias en cette période de troubles internationaux. Les discussions le plus souvent, *on pouvait s'y attendre*, ont opposé tenants du nucléaire et défenseurs des énergies renouvelables (ER).

Comme l'a exprimé Madame Lauvergeon, PDG d'AREVA, résumant assez bien la position des premiers : " le nucléaire n'est pas la solution, mais il n'y a pas de solution sans nucléaire ". D'autant plus que cette énergie apparaît à l'avenir comme une source intéressante d'hydrogène.

Les Energies Renouvelables si utiles et nécessaires soient-elles, semblent encore loin de pouvoir répondre aux objectifs fixés. L'énergie éolienne a encore un coût élevé, de l'ordre de 5 à 12 e€ le kWh et ne fonctionne en moyenne qu'un tiers du temps (C. Ngo. L'énergie – Dunod).

La fabrication des cellules solaires, dont l'utilisation est particulièrement intéressante dans les lieux écartés, est coûteuse en énergie et fait intervenir des produits polluants (C.Ngo). La biomasse présente l'avantage de pouvoir produire des carburants, et non plus seulement de l'électricité, comme les autres ER, mais son développement entre directement en concurrence avec les produits alimentaires. L'hydrogène, qui n'est qu'un vecteur, provient pour l'essentiel du gaz naturel ou du nucléaire. Bref, s'il est opportun de développer les E.R. on ne peut trop compter sur elles dans un avenir relativement proche.

Restent donc les énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz qui constituent de plus en plus un continuum parfait. Certes leurs réserves, en particulier celles de charbon et de gaz, sont encore importantes, mais le déclin de la production, à commencer par le pétrole, est une affaire de décennies. Tous les experts en sont aujourd'hui convaincus, les discussions portant seulement sur la date, 2020, 2030 ? La réunion de l'Association for the study of peak oil (ASPO), tenue les 26-27 mai à l'IFP n'a fait que préciser cette échéance.

### La réaction du Cercle Galilée

Estimant les débats officiels insuffisants, le Cercle Galilée, organisait le 24 juin dernier à Paris une conférence débat sur le thème : *Quelle politique énergétique dans une économie mondialisée ?*

L'objectif premier de cette rencontre, animée principalement par des écologistes et quelques ténors de la gauche, était de montrer qu'un recours au nucléaire n'était pas nécessaire pour satisfaire la demande en énergie des prochaines décennies, même en tenant compte de l'inévitable déclin des énergies fossiles génératrices de CO2 et autres gaz à effet de serre (GES).

Les orateurs de cette rencontre montraient ainsi leur volonté de sortir du dilemme nucléaire - combustibles fossiles pour l'élimination des GES en développant hardiment les ER. Il s'agit là, on ne saurait se le cacher, d'un pari audacieux, sinon assez utopique, et dans tous les cas plutôt onéreux.

Un représentant des Verts allemands a essayé de montrer comment son pays, qui se veut le promoteur de cette politique, en particulier en matière d'énergie éolienne, espérait baisser les coûts de production de façon significative. Mais ces coûts, assure-t-il, ne deviendraient compétitifs qu'aux alentours de 2005 (*et peut-être en " espérant " une montée des prix du brut ?*).

On sait que chez nous, le rachat par EDF de l'électricité d'origine éolienne s'est élevé en 2002 à quelque 1 milliard d'euros, et encore sommes-nous très en retard en ce domaine...

Les échanges d'une seconde table ronde ont mis l'accent sur les difficultés et les limites des privatisations pour assurer les investissements à long terme indispensables et la sauvegarde des mesures de sécurité nécessaires. C'est sans doute bien là une question majeure.

### Conclusion

Comme on peut le voir des solutions à moyen terme – long terme se dégagent difficilement; de manière sommaire, comme le note un commentateur, les tendances générales pourraient se résumer ainsi :

- un peu moins de nucléaire,
- un peu plus de gaz (à l'appui les difficultés de l'été 2003)
- toujours des combustibles fossiles, solides et liquides,
- beaucoup plus d'énergies renouvelables (mais on part de loin !)

L'opinion des Français est loin d'être claire sur ce sujet et peu en mesure de peser sur les débats. Suivant les données d'un sondage réalisé par l'Institut CSA à la demande du Ministre des finances et de l'industrie, 49 % souhaitent "*un rééquilibrage de la production d'électricité entre le nucléaire et les autres formes d'énergie, quitte à payer l'électricité plus cher*". Mais ces mêmes Français se montrent modérément enclins à consentir des efforts individuels, et ils ne sont que 26 %, sensiblement un sur quatre, à être prêts à accepter une hausse de 2 % du prix de l'électricité pour augmenter la part des ER (*d'après Pétrole et Gaz informations - n° 1764 – mai – juin 2003*).

En un mot on peut dire que les Français, soucieux à juste titre de protéger l'environnement, sont en majorité favorable au développement des ER, à condition, toutefois, de ne pas en payer le prix.

Ce qui devrait laisser une certaine marge de manœuvre aux "*experts*". Il ne faudrait pas pour autant négliger l'autre volet de cette problématique, la maîtrise de la consommation et les économies d'énergie.

Sujet à suivre : un projet de loi d'orientation sur l'énergie sera déposé fin 2003.

*On trouvera un dossier complet sur ce grand débat dans la lettre de la direction générale de l'énergie et des matières premières – n°22 – 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestre 2003 – 61, Boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris Cedex 13 abonnement gratuit.*

**PLAN D'EPARGNE GROUPE**

**PLAN D'ACTIONNARIAT**

Pour mémoire : *Actions acquises par les Salariés*

Fonds Communs de placement :	Valeurs liquidatives au :			Prix d'achat	en Francs	en Euro	équival.TFE
	1/10/01	1/10/02	1/10/03				
				Aug. capital 1992 (Elf)	336,43	51,29	35,09
Actionnariat France	144,52	139,23	132,96	Privatisation 1994 (Elf)	308,00	46,95	32,13
Sanofi-Synthélabo	72,96	57,15	51,68	Aug. capital 1996 (Elf)	280,20	42,72	29,23
Total Divers Actions	101,24	80,82	90,76	Aug. capital 1997 (Elf)	551,20	84,03	57,49
Total Obligations	108,41	112,28	119,37	Aug. capital 1999 (TotalFina)	606,76	92,50	92,50
				Aug. capital 2002 (TFE)	804,91	122,70	122,70

**Message AVAS-SICTAME**

Cher(e) Collègue,

Si vous détenez des parts dans l'un des 3 fonds: **TOTAL ACTIONS EUROPEENNES, TOTAL OBLIGATIONS, TOTAL MONETAIRE**

ce message vous concerne et demande une lecture et une réponse rapides.

**En effet, si tel est le cas, vous avez reçu ou allez recevoir un courrier de Total concernant l'élection à venir de 2 Conseils de surveillance :**

- **l'un pour le fonds TOTAL ACTIONS EUROPEENNES,**
- **l'autre commun aux 2 fonds TOTAL OBLIGATIONS et TOTAL MONETAIRE**

Vous vous souvenez que, en avril dernier, l'AVAS, en association avec le SICTAME, avait présenté une liste pour l'élection du Conseil de surveillance du FCPE TotalFinaElf Actionnariat France. Cette liste a fait un très bon score, puisqu'elle s'était placée en 2<sup>ème</sup> position parmi les 8 listes présentées.

Pour les 2 élections à venir, il est important de pouvoir, à nouveau, présenter une liste commune 'AVAS-SICTAME' pour, d'une part, défendre nos idées en matière d'épargne salariale et d'actionnariat salarié et pour, d'autre part, confirmer et accroître notre audience.

Pour chacun des 2 Conseils, il s'agit d'élire 10 membres titulaires et 10 membres suppléants.

Les listes peuvent donc comporter jusqu'à 20 noms. **Les porteurs de parts (salariés ou anciens salariés) sont électeurs.**

**Les listes de candidats doivent être déposées au plus tard le 28 novembre 2003**, l'élection s'effectuant par correspondance avec un dépouillement des votes le 20 janvier 2004.

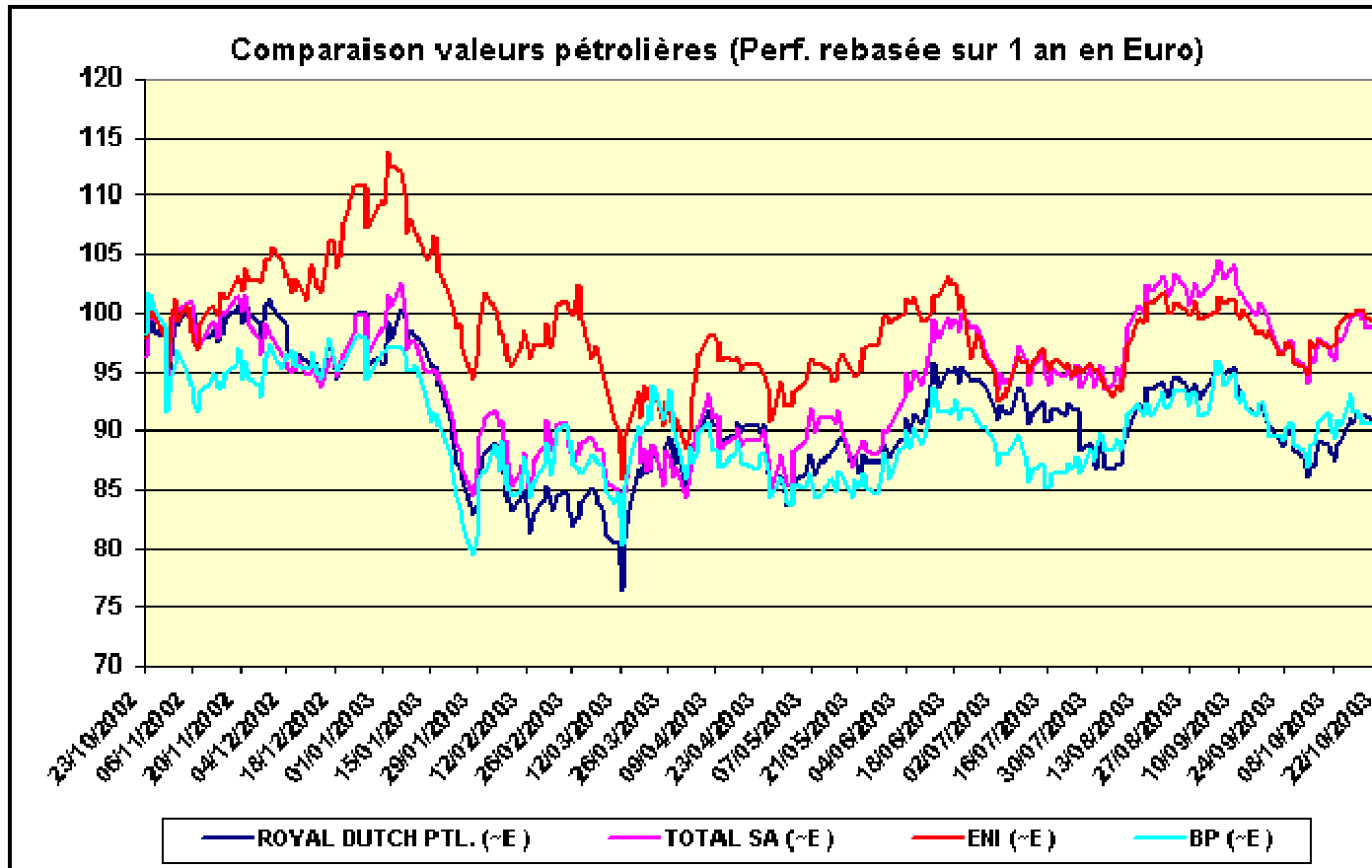
Ces listes de candidats peuvent être présentées par " les organisations syndicales représentatives au niveau national et dans le groupe " ou par " un groupe de salariés ayant recueilli le parrainage de 50 salariés porteurs de parts du fonds concerné ".

**Pour présenter des listes AVAS-SICTAME, il nous faut donc recueillir les parrainages d'au moins 50 porteurs de parts pour chacune des 2 élections.** C'est là la principale difficulté et, compte tenu des délais impartis, vous comprendrez que votre rapidité à répondre sera déterminante.

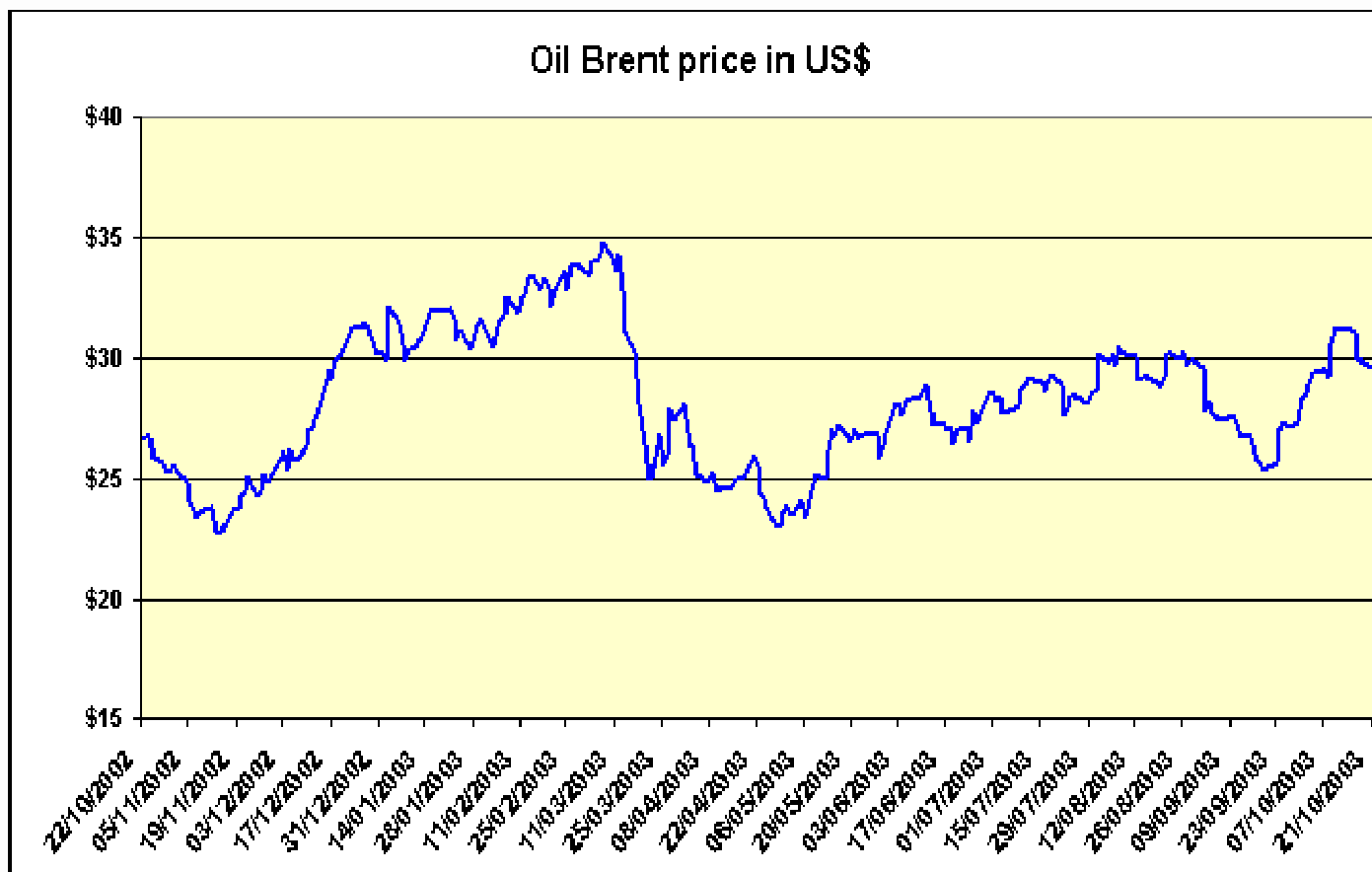
- **Pour être candidat**, il faut être salarié d'une des sociétés françaises du groupe et posséder, dans le fonds concerné, des avoirs dont le montant est supérieur ou égal à 1000 euros le 9 juillet 2003.

- **Pour parrainer**, une liste, il vous suffit d'être salarié et de posséder des avoirs (quel qu'en soit le montant) dans le fonds concerné ; et d'utiliser les formulaires de parrainage que vous avez reçus ou que nous vous enverrons sur demande.

N'hésitez pas à contacter directement le V.P. d'AVAS, Bernard BUTORI : 01.47.44.73.76 ou bien [bernard.butori@total.com](mailto:bernard.butori@total.com)







Avec l'aimable autorisation de PIM Gestion France [www.Philippe-Group.com](http://www.Philippe-Group.com) et [www.pimf.com](http://www.pimf.com) .

<p>SOMMAIRE</p> <p>du N° 42</p> <p>Tirage : 3500 ex. Impression le 18/11/2003</p> <p>Réservé aux seuls <i>Adhérents et</i> <i>Sympathisants</i></p>	<p>p. 1 : Editorial</p> <p>p. 2 : L'actionnaire ne doit pas être de second rang, quand il est salarié !</p> <p>p. 2-3 : La difficile cohabitation du court et du long terme dans l'entreprise</p> <p>p. 4-5 : Vers une nouvelle politique de l'énergie</p>	<p>p. 5 : Plan d'épargne Groupe -- Plan d'actionnariat</p> <p>p. 5 : Message AVAS-SICTAME</p> <p>p. 6 : Graphiques : Comparaison valeurs pétrolières, Oil Brent</p> <p>p. 7 : Revue de Presse</p> <p>p. 8 : Questionnaire, Vie de l'Association, Courrier des Lecteurs, Bulletin d'adhésion</p>
---	--	---

## REVUE DE PRESSE

### Fonds de pension : nécessité ou prudence de la réforme

Les fonds de pension ont fait une entrée plus ou moins timide et controversée, dans l'ensemble de l'Europe.

Il s'agit de la capitalisation de l'épargne individuelle versée par les salariés. Deux sortes de gestion de fonds peuvent être envisagées, *en interne*, c'est – à – dire au sein même de groupes industriels ou bancaires – ce qui exige des compétences ainsi qu'une expérience dans le domaine financier, *ou en externe*, en confiant à un organisme spécialisé le soin de gérer les versements effectués par l'employeur, ou bien directement par le salarié.

En pratique, il apparaît que les fonds de pension anglo-américains privilégient largement les marchés des actions, tandis qu'une majorité des fonds européens et japonais préfèrent se positionner sur les marchés obligataires.

En conséquence, lorsque le montant de l'épargne dépasse un certain volume, ces fonds deviennent de véritables institutions financières. (Hubert FABRE – Les Cahiers du Credoc2003)

### **La France s'ouvre de plus en plus aux fonds anglo-saxons**

La part des investisseurs étrangers et notamment anglo-saxons, dans le capital des grandes entreprises françaises, ne cesse de progresser. Selon l'enquête réalisée pour le Monde, elle avoisinerait actuellement 43,7 % dans le cas des entreprises du CAC 40, contre 42,6 % en juin 2002. La part des investisseurs étrangers dans le capital des entreprises françaises était brutalement passé de 10 % à 37 %. Aujourd'hui, 58 % du capital de Total est aux mains d'investisseurs étrangers, contre 65 % en juin 2002. Le Premier Ministre avait annoncé avoir demandé au ministre des finances, Francis Mer, de proposer des mesures fiscales et sociales pour " rapprocher le statut du cadre impatrié (étranger installé en France) de celui de nos expatriés " (Cécile DUCOURTIEUX – Le Monde du 26/07/2003)

### **Entreprises - L'actionnaire se rebiffe.**

Des dirigeants d'entreprises évincés pour mauvais résultats. Le débat s'étend désormais à leurs rémunérations, en augmentation rapide. (*exemple affaire Messier*). La Commission des Opérations de bourse (COB) a obtenu de la justice française la mise sous séquestre des 20,6 millions d'euros d'indemnités exigés par l'ex PDG de Vivendi Universal.

De la même façon, l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (Adam) s'oppose au versement d'une quelconque indemnité et menace de porter elle aussi l'affaire devant les tribunaux.

*Risques de tensions sociales* : les actionnaires mais aussi les salariés d'entreprises en difficultés acceptent de plus en plus mal de laisser des plumes dans des opérations hasardeuses dont les vrais responsables, qui justifient d'ailleurs leurs hautes rémunérations par ces responsabilités, ne supportent en fait aucune conséquence.

Cela a pris une telle ampleur que la commission des lois de l'Assemblée Nationale a créé une Commission d'Information sur les rémunérations des dirigeants des Grandes Entreprises. (Francine QUENTIN - RFI actualité 10/07/2003).

### **Frustration des salariés**

Frustration pour chacun à se voir remettre une pseudo-rémunération fondée sur des cours de Bourse en baisse.

*" Au lieu de créer une harmonie au sein d'un service, ce type d'outil génère la zizanie, leurs critères d'attribution étant généralement obscurs "*. Lorsque les cours montent, les stock options font courir un autre risque aux entreprises : le départ d'employés enrichis qui n'ont plus besoin de salaire pour vivre.

### **Point sur les stocks-options**

Aucun risque financier. Une stock-option n'est pas une action. C'est le droit d'acheter une action, dans le futur, à un prix fixé à l'avance. Tous les ans, les entreprises sont libres d'attribuer des plans de stock-options à certains de leurs dirigeants ou de leurs salariés. Lorsque le plan arrive à échéance, les bénéficiaires peuvent devenir propriétaires d'actions réelles, en achetant leurs titres au prix fixé à l'avance (prix d'exercice). Ils peuvent alors vendre ces actions au cours du jour. Le système n'a donc d'intérêt que si le prix de vente est supérieur au prix d'exercice : il permet d'empocher une plus-value financière. Dans tous les cas, le bénéficiaire ne prend aucun risque financier. Car au pire, si l'action tombe sous le prix fixé, il ne gagne rien, ses options sont sans valeur. Mais jamais il ne perd. (Economie Service et Fabrice ROUSSELOT – Libération 11/07/2003)

### **Salaire des PDG : Le bal des EGO**

Cette affaire montre que le capitalisme est plastique, qu'il exige qu'on lui fixe des règles du jeu, et que c'est aux sociétés de l'orienter. Laissé à lui-même, il erre. Il a besoin de régulation.

Les patrons sont de fait juge et partie. Ils s'évadent eux-mêmes sans vrai contrôle. Les comités de rémunération ? Que dirait-on d'un candidat qui constitue lui-même son jury d'examen ? Certes ? Il y a la sanction du marché, mais elle arrive tard, après les dégâts. (Marcel Gauchet, l'Expansion, septembre 2003 n° 678, page 38)

### **Doit-on abandonner la règle des 15 % de rentabilité ?**

*Il n'y a pas de critère unique ni de formule magique "*

Pendant la bulle Internet, tout le monde s'est mis à rêver sur la nouvelle économie. Quand on demandait aux analystes de donner un consensus sur les perspectives de croissance des bénéfices, ils parlaient de 15 à 20 %. C'était un mythe. Sur une longue période, le marché actions progresse en réalité de 8 ou 9 %. (David Ganozzi – Usine Nouvelle n° 2875, 12/06/03)

### **La production de Total atteindrait 3,1 Mbj en 2007. Poursuite garantie de la croissance entre 2008 et 2012**

Parmi les très bons résultats financiers et opérationnels annoncés par **Total** pour le premier semestre 2003, l'excellente tenue de sa production mondiale d'hydrocarbures (+ 5%) n'est pas passée inaperçue. Les principaux concurrents du groupe français éprouvent en effet de grandes difficultés à afficher de bonnes performances dans ce domaine clé et Total se détache clairement du lot au regard de ce critère. Cette croissance, dont Total souligne le caractère "*soutenu et rentable*", découle d'un portefeuille de projets de premier ordre, très diversifié géographiquement avec un bon nombre de champs de grande taille et à bas coût technique (somme des coûts d'exploration, de production et des amortissements). La qualité de ce portefeuille permet à la compagnie, dont les prévisions sont en règle générale très prudentes, d'afficher des perspectives alléchantes pour le moyen terme mais aussi pour le long terme.

(PGA, 16 septembre 2003, Page 36)

## **QUESTIONNAIRE**

La composition de l'AVASCOPE est patronnée par les membres du bureau d'AVAS. Pour mieux répondre à vos attentes, nous vous proposons ce petit questionnaire.

### **Quels types d'articles souhaitez vous trouver dans l'AVASCOPE ?:**

- des informations techniques, économiques, financières, administratives, sociales et d'autres sur le Groupe ?
- des informations sur l'industrie pétrolière en général

plutôt sur l'amont l'aval

techniques financières

- des informations sur les industries chimiques
- des informations sur les énergies renouvelables
- des informations à caractère financier, plus générales
- des articles à caractère plus pédagogique
- des extraits de presse

- diversifiés

- concentrés

- commentés

- autres

### **Pour information pouvez – vous nous dire quelles sont vos sources habituelles d'information pétrolière ?:**

- Pétrole et technique
- Pétrole et gaz information
- Energies
- Pétrostratégie
- Pétrole et gaz arabe

- Oil and gaz journal

- Autres

( XX Régulière - x épisodique) Veuillez retourner ce questionnaire à AVAS. Merci.

## BULLETIN D'ADHESION ou de RENOUELEMENT D'ADHESION

**(AVAS) Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe TOTAL**

### Oui, je soutiens l'action d'AVAS

NOM PRENOM

Adresse Professionnelle : Société Téléphone : Télécopie :

e-mail :

Adresse Domicile :

Et je vous adresse, ci-joint, un chèque à l'ordre d'AVAS : Date signature

La cotisation comprend l'abonnement à l'Avascope pour 2003 – Cotisation de base : 15 Euros

Cotisation de soutien : 30 Euros

A renvoyer à : AVAS, Immeuble Le Linéa, Bureau 323, la Défense 9, 1 rue du Général Leclerc, 92047 Paris la Défense.

Tél : 00 33 1 41 35 92 21 / 01 41 35 92 75 – Fax : 00331 41 35 35 04

e-mail d'AVAS : [avas@total.com](mailto:avas@total.com) Site web d'AVAS : [www.esop-avas.org](http://www.esop-avas.org).

## VIE DE L'ASSOCIATION

Le Bureau s'est réuni le 27 juin et le 7 octobre et le Conseil d'Administration le 27 juin au siège de l'Association. Au cours de cette dernière réunion il a été procédé à l'élection de 3 nouveaux administrateurs et à la composition du Bureau. Les résultats de l'élection au Conseil de Surveillance du PEG unifié ont été largement commentés. Il a été par ailleurs procédé au changement de titre de l'association qui devient " **AVAS Groupe TOTAL** ".

M. Massie fait part de la tenue du premier colloque de l'Association française de gouvernement d'entreprise (AFGE) qu'il préside le 9 septembre au Palais Bourbon : présentation du plan d'action de la Commission Européenne pour la modernisation du droit des sociétés.

Le Président, accompagné de deux membres du Bureau, a participé à l'AG de la FAS et à la réunion qui a suivi au Palais Bourbon le 30 octobre à l'occasion de son dixième anniversaire. J.P. Olivier a été élu à cette occasion secrétaire général de la FAS.

## COURRIER des LECTEURS

**Lettre de M. Ningler du 24 juillet 2003** : J'espère que vous continuerez à faire entendre une voix de pétrolier dans ce Groupe qui semble ne plus avoir de véritable ambition dans ce domaine. Le dernier rapport annuel est inquiétant car il ne met pas en évidence les deux points qui, pour une société pétrolière, sont les garants de son avenir :

- L'évolution du domaine minier
- L'effort d'exploration et son taux de réussite

Total est une grande compagnie industrielle, capable de développer efficacement les découvertes des autres, mais qui n'a pas la culture d'une autre compagnie pétrolière.

**AVAS – Immeuble Le Linéa – bureau 323 - La Défense 9 - Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901**

1, Rue du Général Leclerc - 92047 PARIS La DEFENSE CDX - **Déclarée le 13/10/1986 modifiée le 17/11/99**

Tél. : 01 41 35 92 75 ou 01 41 35 92 21 – Fax : 01 41 35 35 04

Site internet : [www.esop-avas.org](http://www.esop-avas.org) e-mail : [avas@total.com](mailto:avas@total.com)